

# CRÉER OU INTÉGRER UNE COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ À LA RÉUNION

## CPTS Un collectif au service de la population



UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE  
D'EXERCICE COORDONNÉ

+

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE  
DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

+

UN PROJET DE SANTÉ EN FONCTION  
DES BESOINS SPÉCIFIQUES D'UN TERRITOIRE

### Pourquoi se lancer dans une CPTS ?

#### Des bénéfices multiples pour les professionnels comme pour la population :

- Organiser les soins non programmés au bénéfice de la population
- Améliorer les parcours de santé de vos patients
- Faciliter la coordination entre professionnels
- Echanger les bonnes pratiques et les savoirs
- Développer des actions de prévention
- Obtenir des financements complémentaires de l'Assurance Maladie pour la réalisation des missions
- Améliorer les conditions d'exercice professionnel
- Faciliter l'accueil de nouveaux professionnels sur le territoire

### Comment créer ou intégrer une CPTS ?

- Rapprochez-vous de Tip@santé (association inter-URPS) qui pourra vous accompagner dans votre réflexion et vous guider dans la construction de votre projet, éventuellement assorti d'un projet d'équipe de soins primaires (ESP).
- **L'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie** faciliteront vos démarches et vous accompagneront lors de l'élaboration des projets de santé et la préparation de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). L'ARS pourra soutenir financièrement l'élaboration des projets préalablement à l'obtention des financements prévus par l'ACI.

#### Contacts

- ARS La Réunion  
ars-reunion-datps@ars.sante.fr  
www.lareunion.ars.sante.fr
- Assurance Maladie  
dcdgdr.lareunion@assurance-maladie.fr
- Tip@santé  
cpts.tip@sante.re